

Les tarifs :

Vos tarifs sont fluctuants en fonction de vos ressources. C'est pourquoi nous avons besoin de votre n° allocataire CAF et/ou de vos avis d'imposition, sans quoi nous appliquerons les tarifs plafonds (les 2 avis si déclarations séparées au sein du foyer)

TARIFS PERISCOLAIRE TOM POUCE				
	PLANCHER (712.33)	PLAFOND (3650)	TAUX D'EFFORT	
MATIN (7h00-8h30)	1.26	1.81	1 enfant	0.033
SOIR (16h30-18h30)	1.26	2.41	2 enfants	0.028
RESTAURATION	5.45	5.55	3 enfants	0.022

TARIFS MERCREDIS ET EXTRASCOLAIRE				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
DEMI-JOURNÉE SANS REPAS HORS COMMUNE	0.71 / 3.61	0.60 / 3.07	0.47 / 2.41	Matin de 7h00 à 8h00 0.01 / 0.05
	0.81 / 4.16	0.69 / 3.53	0.54 / 2.77	0.81 / 4.16
DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS HORS COMMUNE	3.23 / 8.07	3.05 / 7.16	2.83 / 6.07	Matin de 8h00 à 9h00 0.16 / 1.20
	3.40 / 8.98	3.20 / 7.93	2.95 / 6.67	1.18 / 1.39
JOURNÉE SANS REPAS HORS COMMUNE	1.41 / 7.23	1.20 / 6.13	0.94 / 4.82	Soir de 17h00 à 18h00 0.16 / 1.20
	1.62 / 8.31	1.38 / 7.05	1.08 / 5.54	1.18 / 1.39
JOURNÉE AVEC REPAS HORS COMMUNE	3.93 / 11.69	3.65 / 10.23	3.30 / 8.47	Soir de 18h00 à 18h30 0.01 / 0.05
	4.21 / 13.13	3.88 / 11.45	3.49 / 9.44	0.01 / 0.05

Tarifs susceptibles d'être modifiés en fonction de l'augmentation appliquée par notre Prestataire en lien avec l'inflation actuelle des matières premières

Accueil Périscolaire Léo Lagrange

TOM POUCE

13 rue Anatole France 39260 Moirans en Montagne

☎ : 07-63-51-09-63

E-mail: alsh.tompouce@leolagrange.org



Accueil périscolaire

TOM POUCE



Année scolaire 2023-2024



santé
famille
retraite
services

HORAIRE & ORGANISATION DU PERISCOLAIRE ET DE L'EXTRASCOLAIRE



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- ⊗ **Le matin** nous accueillons vos enfants **de 7h00 à 8h30**. Ce temps est un temps d'accueil libre où les enfants peuvent jouer et faire des activités en autonomie. Nous accueillons également vos enfants le mercredi matin.
- ⊗ **Le midi** nous accueillons vos enfants **de 11h30 à 13h30**.
Pour les enfants qui prennent le repas, le 1^{er} service : le repas est pris **de 11h30 à 12h20**, puis un temps d'activité (libre ou encadré) leur est proposé de 12h20 à 13h20, pour un retour à l'école **à 13h30**. Le 2^{ème} service est inversé par rapport au premier (Activités et repas).
- ⊗ **Le soir** nous accueillons vos enfants dès la sortie de l'école **à 16h30**, pour un accueil tous les jours **jusqu'à 18h30**.

Les mercredis et l'extrascolaire:

- ⊗ L'accueil est ouvert de 7h00 à 18h30. Trois possibilités sont proposées, les enfants peuvent être inscrits le matin avec ou sans le repas. Ils peuvent être inscrits toute la journée avec repas ou uniquement pour la demi-journée
- ⊗ Les inscriptions doivent se faire, via la fiche d'inscription, à la semaine, au mois ou à l'année. Elle doit être remise au directeur au plus tard le **mercredi avant 18h00 de la semaine précédente**.
- ⊗ Durant ces mercredis, nous proposons aux enfants des activités de loisirs éducatives riches en découvertes et variées, adaptées à chaque tranche d'âge. Les plannings d'activités et de sorties seront affichés sur les différents accueils périscolaires et des plaquettes d'informations seront distribuées aux familles.



Modalités d'inscription :

- Pour pouvoir inscrire vos enfants à l'accueil périscolaire nous avons besoin de :
- ⊗ La fiche sanitaire dûment complétée, accompagnée des photocopies des vaccinations.
 - ⊗ Votre n° allocataire CAF et/ou votre dernier avis d'imposition (attention si vous faites des déclarations fiscales séparées, nous avons besoin des 2 !). Ces informations sont nécessaires pour le calcul de vos tarifs. Sans une de ces 2 informations, nous serons obligés d'appliquer les tarifs plafonds.
 - ⊗ La **fiche mensuelle d'inscription est à rendre avant le 28 du mois précédent, pour le périscolaire (si inscription non annuelle)**.

L'inscription sera validée uniquement sur retour du dossier complet et rempli correctement.

Facturation & règlement :

Vous recevrez vos factures par courrier ou par mail à la fin de chaque mois. Le règlement de vos factures s'effectuera auprès de la direction de l'accueil de loisir. Vous aurez la possibilité de régler vos factures

- Par chèques libellés au nom de LéoLagrange Centre Est
- Par virement
- En espèces
- Chèque ANCV et CESU

Absences & annulations :

- ⊗ **Pour toutes absences ou annulations aux temps d'accueils, vous devez prévenir l'Accueil de Loisirs au moins 24h à l'avance.**

Toute absence ou annulation non-annoncée dans les délais vous sera facturée.

Merci de fournir un certificat médical (sous une semaine) pour ne pas être facturé

